Création et Fonctionnent d’un Club
Obligations d’un Établissement d’APS

Stage Initial MF1 CODEP01

Novembre / décembre 2019

Le club de plongée

Petra eo se?

BZH

Un établissement d'A.P.S.

Établissement d'A.P.S.

Activités Physiques et Sportives

Toutes structures juridiques

- Association, société sportive, société commerciale, collectivité territoriale, travailleur indépendant

Privée / publique

But lucratif / non

Exerçant une APS

- Ayant recours à un équipement spécifique, en pleine nature, sur la voie publique ou dans un domaine privé

Quel que soit le but

- Loisir / compétition,
- À titre lucratif / bénévole

Animation Encadrement

Enseignement Entraînement

Il suffit de réunir 3 éléments

- Un équipement fixe ou mobile
- Pour réaliser une activité physique / sportive
- Durant une certaine durée (continue, régulière, saisonnière)

Établissement d'A.P.S.

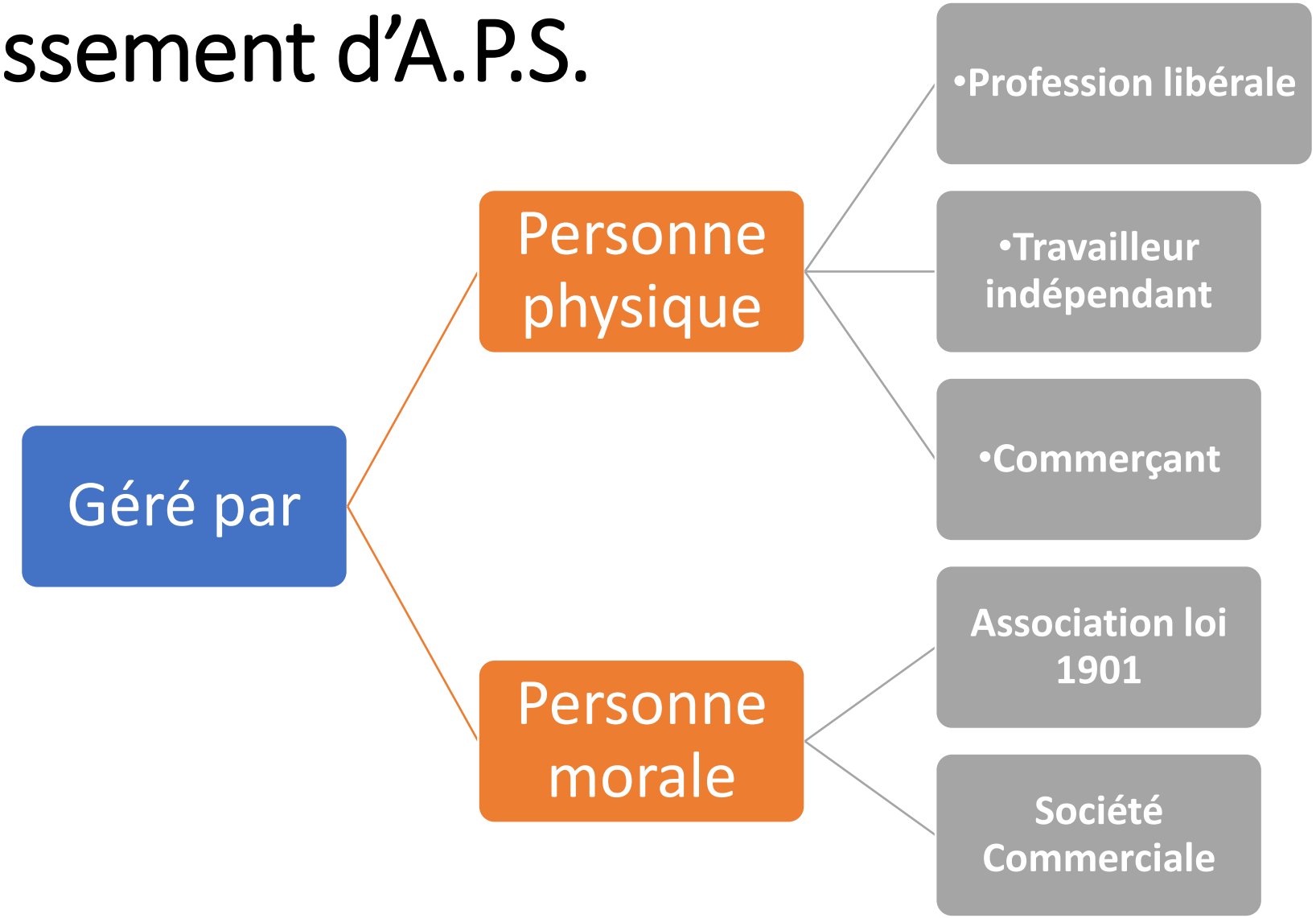

Établissement d'A.P.S.

Des droits

- Administrer
- Posséder
- Ester en justice

Établissement d'A.P.S. Des devoirs

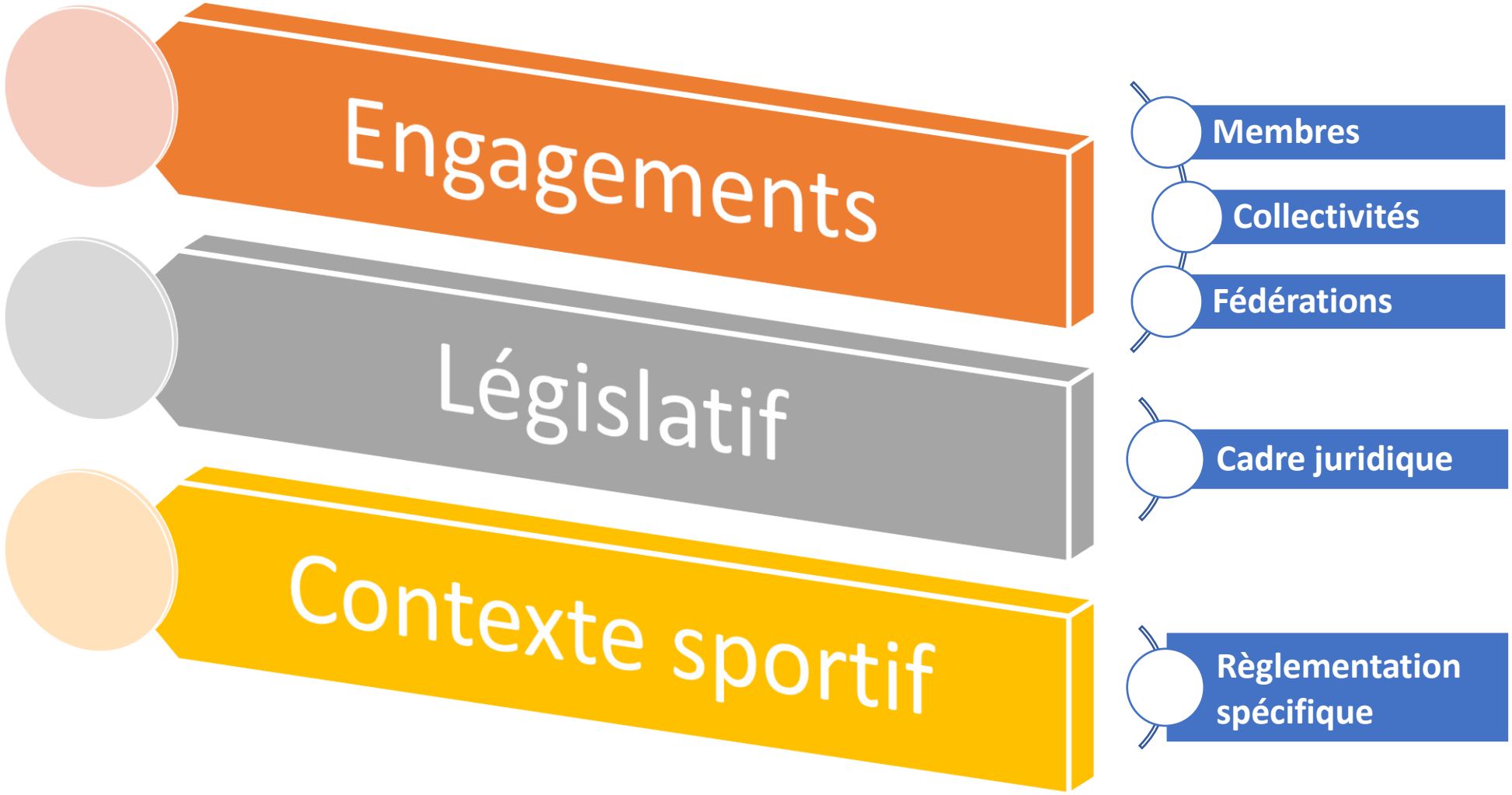

Établissement d'A.P.S.

Obligations règlementaires

- Moralité de l'exploitant
- Responsabilité Civile
- Qualification
- Hygiène & Sécurité
- Affichage
- Déclaration accident grave

Établissement d'A.P.S.

Obligation de moralité

Stupéfiants

- Trafic, usage, incitation à la consommation
- Délits liés à l'usage de produits dopants

Atteintes

- Crimes, actes de violence, agressions sexuelles
- Atteintes à la dignité

Divers

- Mise en danger de la vie d'autrui, mise en péril de mineur
- Peine complémentaire de délit fiscal

Établissement d'A.P.S.

Responsabilité Civile

- Pour le Commettant et ses Préposés
- Rémunérés ou bénévoles
- Permanents ou ponctuels
- Pour les pratiquants

Établissement d'A.P.S.

Qualification

Diplôme

- Emploi d'éducateurs sportifs qualifiés et déclarés

Obligations annexes

Affichage

Établissement d'A.P.S.

Hygiène & Sécurité

Capacité

- Technique
- Psychologique

Entretien

- Equipements
- Établissement recevant du public

Secours

- Matériel
- Transmission

Établissement d'A.P.S.

Affichage

Diplômes

- Attestant qualification animateurs, formateurs, encadrants, stagiaires

Secours

- Tableau d'organisation comportant coordonnées services urgence

Assurances

- Entreprise
- Salariés

Activité pratiquée

Règlementation spécifique

- Natation et activités aquatiques
- Plongée subaquatique
- Tir aux armes de chasse
- Canoé, kayak, nage en eaux vives, raft, voile
- Sports équestres
- Parachutisme
- Arts martiaux

Hygiène

- Textes fixant garanties d'hygiène & sécurité
- Normes techniques encadrement activité

Compresseur

- Consignes gonflage
- Manuels et consignes d'utilisation
- Cahier entretien préventif Correctif
- PV de requalification, rapports d'inspection
- Récépissé déclaration à DREAL
- Cahier de gonflage
- Personnes habilitées

Établissement d'A.P.S.

Tout accident grave
doit être déclaré
à la DDSC du ressort

Déclaration d'accident grave

Et l’Association ?

Association
Loi 1er juillet 1901 décret 16 août 1901

Action	
Adhérer, c'est s'engager	A plusieurs : 2 a minima

Objet social	
Dans un but limité à l'objet	Clairement énoncé et limitatif

Bénévolat	
Dans un objectif non lucratif	Pas d'enrichissement

Association

Cette loi laisse aux créateurs et membres d'association la liberté :

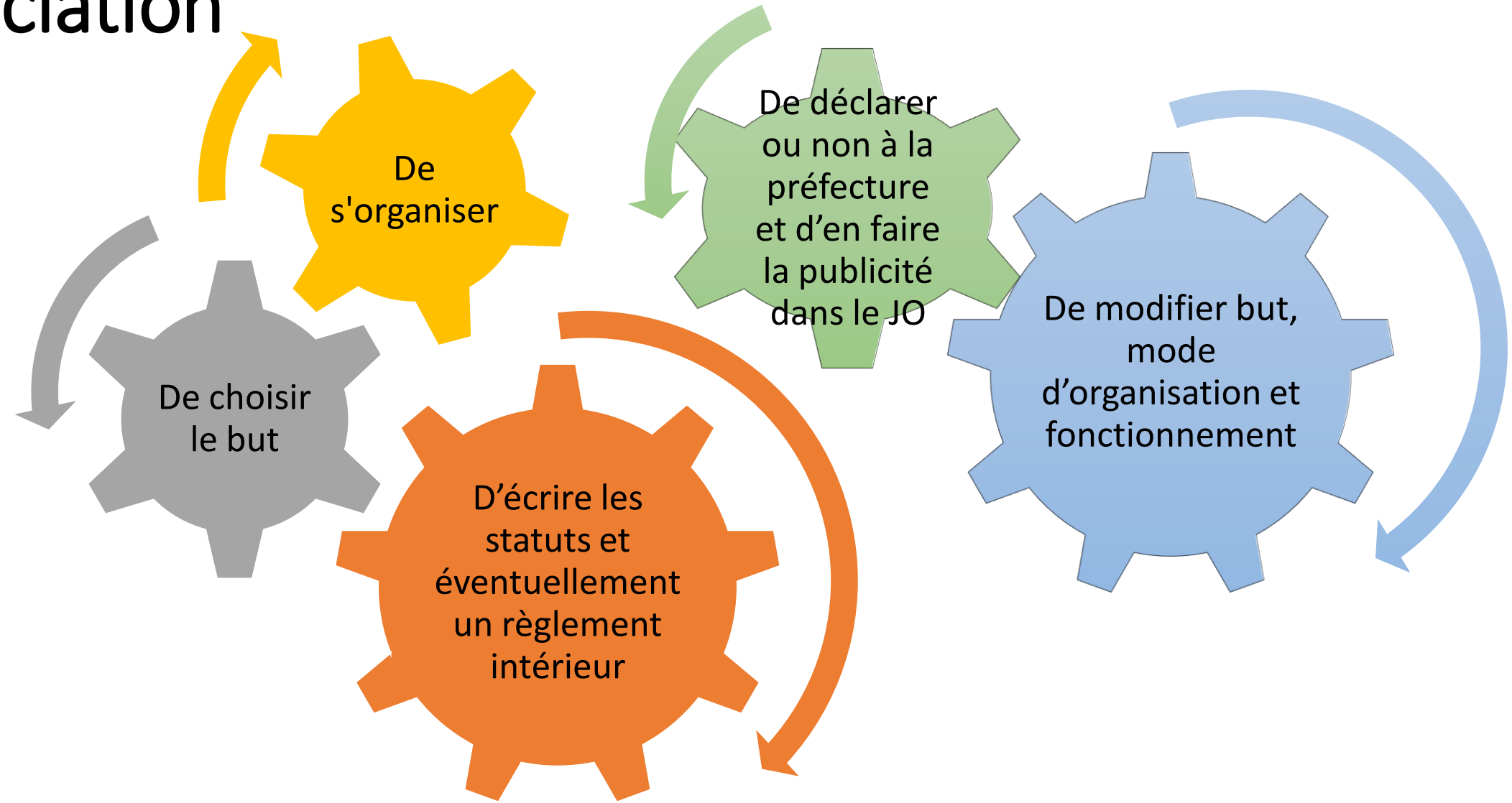

Association

Non déclarée

Déclarée JO

~~Personnalité morale~~

~~Capacité juridique~~

Personne morale

Capacité Juridique

Moyens de financement

Cotisations, subventions dons, aides...

Agir en justice

Signer actes juridiques
- Compte bancaire
- Assurance
- ...

Employer salariés

Association

Grand nombre de catégories d'associations, de conditions particulières imposées par des textes législatifs ou règlementaires :

- De création
- De fonctionnement
- D'adhésion

D'intérêt général
- organisation démocratique, but non lucratif

Reconnues d'utilité publique
- Décision gouvernementale après avis du conseil

Sportives
- Affiliées à des fédérations sportives agréées

Défense environnement

De consommateurs

Fédérations
- Composées d'associations et de personnes physiques

Création d'une association

Formalités constitutives

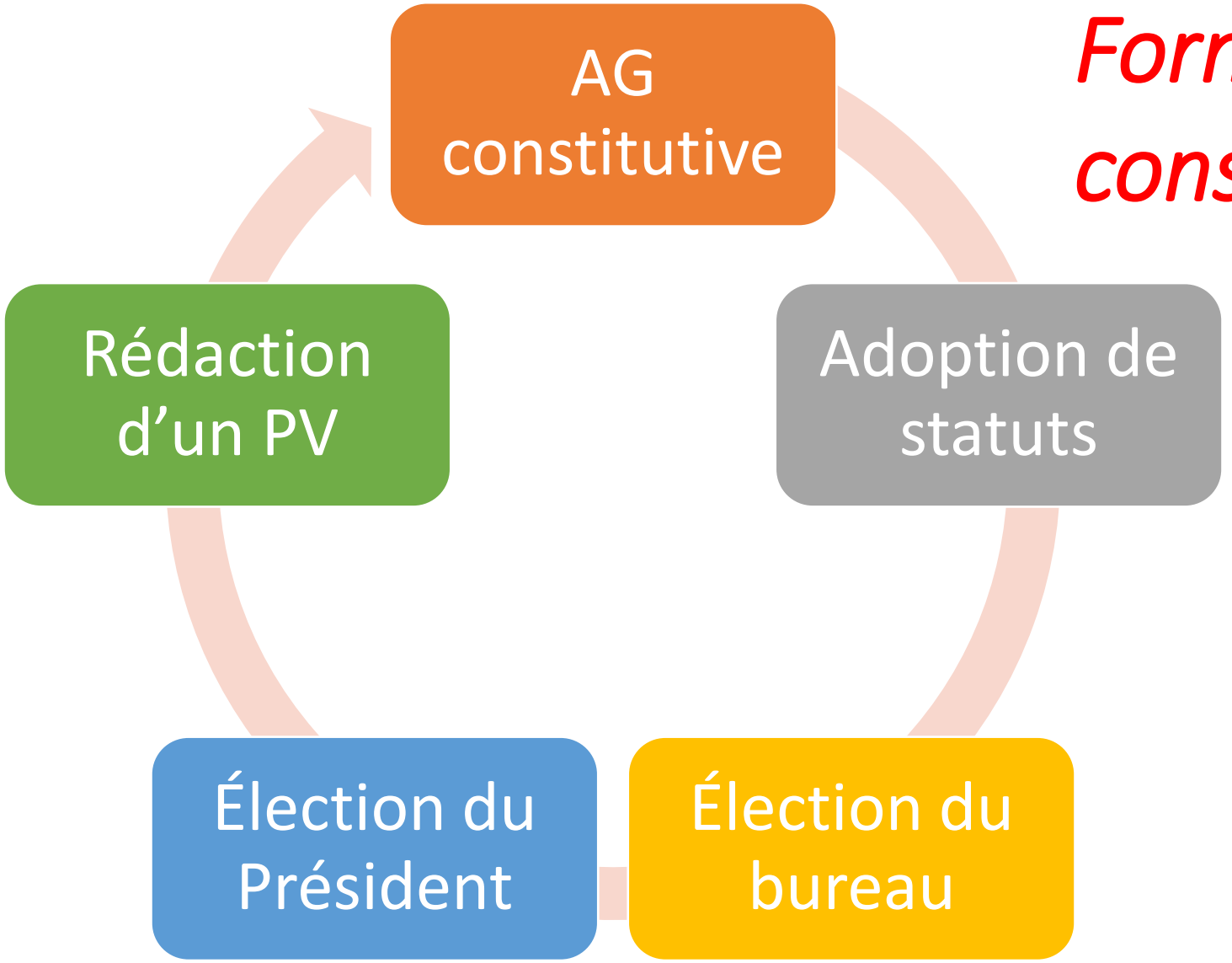

Création d'une association

Formalités *déclaratives*

Déclaration de l'association (préfet)

Publication JO dans un délai de 30 jours

Une déclaration d'intention

Un lieu

Des statuts signés

Un récépissé

Création d’une association

Formalités administratives

Ouverture d’un compte bancaire ou postal

Création d'une association

Les indispensables

Affiliation fédération

- Bénéficier de moyens matériels
- Former des cadres
- Délivrer des licences
- …

Agrément Jeunesse & Sport

- Bénéficier d'aides de l'état
- De collectivités territoriales

Déclaration DDCS

- D'un établissement d'exploitation
- La personne physique qui encadre et anime doit se déclarer

Auprès DDCS
Après 1 année d'exercice
11 licenciés minimum

L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat vaut agrément, lequel est donc accordé de plein droit, depuis le 23 juillet 2015

Fonctionnement d'une association

Un pouvoir exécutif

Un conseil des ministres

Des membres adhérents

Le bureau exécutif

Le Conseil d'Administration

Ou Comité Directeur

Une Assemblée Générale

Fonctionnement d'une association

Le Bureau Exécutif : organe de direction

La fonction de Trésorier peut être cumulée avec celle de Président ou celle de Secrétaire

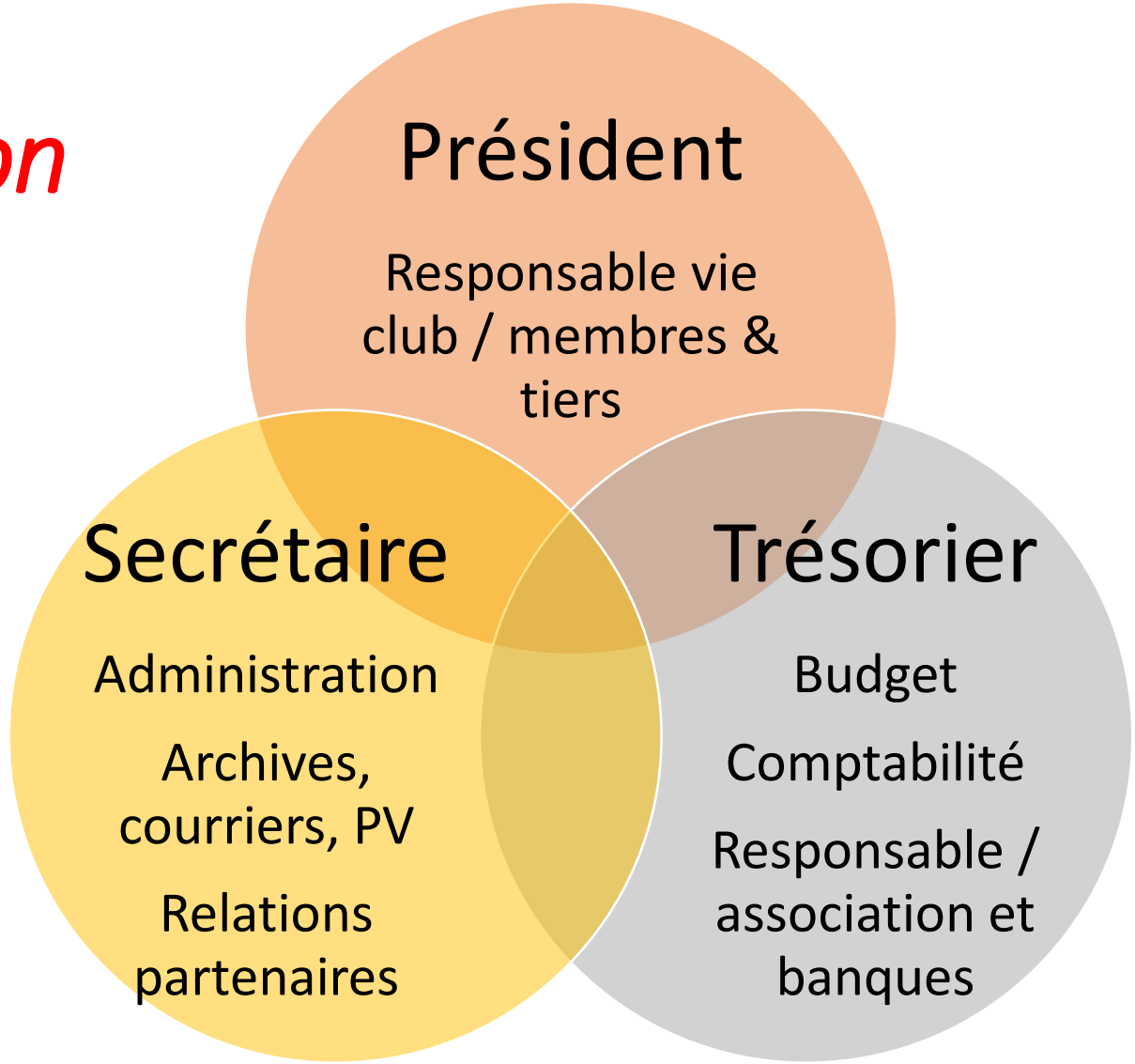

Fonctionnement d'une association

Le Comité Directeur : organe de consultation

- 6 membres
- Élus par l'AG
- Pour 4 ans
- Organe de réflexion & orientation
- Décisions d'ordre général
- 2 à 4 réunions annuelles
- Nomme le bureau
- Élit le Président (ratifié par l'AG)
- Réalisation des décisions par le bureau

Fonctionnement d'une association

L'Assemblée Générale : organe de participation

Tous les membres *

- Composition fixée par statuts
- Système de délégation possible

Pouvoir de décision

- Assemblée ordinaire
- Assemblée extraordinaire

Proposition & contrôle

- Rapport moral, d'activité, sportif
- Rapport financier

* adhérents

Fonctionnement d'une association

Les commissions

Optionnelles	Gèrent une activité	Commission technique Encadrement
• Selon l'importance du club / de ses activités	• Émettent des avis • % autonomie	• Programme entraînement & formation • Meilleures conditions exercice de l'activité • Lien étroit / CTD

Merci!

C'EST UN SONDAGE: VOUS PRÉFÉREZ LA VILLE OU LA CAMPAGNE?
EN GROS, TU NOUS DEMANDES DE CHOISIR ENTRE LES HYDROCARBURES ET LE GLYPHOSATE...
Foissy

Annexe

- Conditions d’affiliation FFESSM pour la création d’un club associatif et différentes formalités à effectuer
  - https://ffessm.fr/uploads/media/default/0001/03/729c44a6d94c22d15591bd1c41dac69a520188bc.pdf